

PLACEMENT FAMILIAL : QUESTIONS ET ENJEUX

©Omar Guerrero - 12/09/2004

http://www.freud-lacan.com/articles/article.php?url_article=oguerrero120904

Le travail avec les enfants placés en famille d'accueil et avec les institutions concernées (l'ASE, en premier lieu, mais aussi les autres services de placement familial, thérapeutique ou spécialisé, ainsi que le Tribunal pour enfants) nous demande un effort d'adaptation particulier. Il s'agit de suivre un enfant qui, pour diverses raisons, a été séparé de ses parents et installé chez une famille qui lui est complètement étrangère, payée par l'institution responsable de ce placement, un enfant qui profite ainsi du rôle social que notre société confère à la famille, sans le lien de sang qu'il aurait avec ses géniteurs.

Cette organisation n'est cependant pas tout à fait récente : avant même sa formalisation et légalisation, les familles qui rencontraient des difficultés pour accomplir leur rôle social bénéficiaient de différents relais de type familial, voire institutionnel.

Cette introduction nous est nécessaire pour aborder autrement les problèmes posés par ces enfants placés et pour questionner notre façon actuelle d'y répondre.

Sans approfondir dans l'origine historique et juridique de la famille, nous pouvons remarquer la tentative de formalisation que constitue la naissance de la famille, comme institution, dans le Droit romain. Chargée de l'élevage des enfants qu'elle produit, elle nous a habitués à trouver une coïncidence entre les géniteurs, qui mettent au monde l'enfant, et les parents qui s'occupent de celui-ci jusqu'à ce qu'il soit autonome.

Nous savons par ailleurs que d'autres cultures ne cherchent nullement cette coïncidence : il y a des régions en Afrique où les enfants circulent beaucoup plus facilement d'une famille à une autre, et pour ces enfants la coïncidence d'un géniteur et d'un parent chez la même personne n'a pas du tout la même incidence — ils gèrent plutôt bien, en général, les situations où ces deux rôles sont dissociés et assumés par des personnes différentes.

Nous pouvons évoquer, à titre d'exemple, une brève vignette qui illustre ceci. C'est le parcours de Bakary : enfant sénégalais que son père remet, à l'âge de 2 ans, à son frère ; l'enfant est donc élevé par son oncle, que Bakary appelle papa ; c'est l'oncle qui paye les études, le quotidien... L'oncle vient en France avec sa petite famille et rentre au Sénégal pour les vacances. Il arrive que Bakary soit envoyé au pays pour les vacances et qu'il y rencontre son géniteur, qu'il respecte, mais qu'il ne connaît pas bien. Pourrions-nous à ce moment-là jouer sur les termes, comme le faisait un autre enfant, d'une famille "re-composée", et dire que papa et père ne sont pas toujours le même ?

Le placement familial, en tout cas, met en difficulté la conception originale de la famille, tout en cherchant à bénéficier de sa structure, de l'échafaudage symbolique qui lui donne sa valeur. C'est-à-dire que la situation de placement propose à l'enfant le paradoxe de la filiation : une famille accueille l'enfant et lui montre qu'on peut assumer un rôle parental même si on n'est pas le géniteur de l'enfant et, en même temps, les autorités et les professionnels s'acharnent - ont tendance à s'acharner - à faire coïncider le réel du géniteur avec le symbolique des parents. Nous oublions trop souvent peut-être que même lorsqu'un enfant est né de l'union d'un homme avec une femme, et que ce couple géniteur veut bien devenir un couple parental, alors, même dans cette situation, l'enfant doit être accueilli, adopté, investi, faute de quoi, des ravages psychiques viendront témoigner du décalage de l'enfant "mal placé" et le marqueront durablement (comme la psychopathologie de la petite enfance, celle de l'autisme en particulier, nous l'enseigne).

Pourquoi dire que nous oublions souvent, que nous cédon à la rassurante coïncidence de registres ? Nous allons évoquer une seule image qui illustre ce fait : l'oedipe.

Les juges, en effet, mais aussi les autres professionnels qui interviennent dans la prise en charge du placement, préconisent en priorité, avec beaucoup de force, d'insistance, l'implication des géniteurs, même lorsque ceux-ci nous signifient leur impossible engagement. Cela n'arrive pas toujours - cf. la polémique soulevée par le livre de M. Berger (*L'échec de la protection de l'enfance*, Dunod, 2003) -, mais suffisamment pour interroger notre démarche et notamment, pour conclure, notre démarche clinique, celle des "psy" qui peuvent, doivent, analyser entre autres, ce qu'il en est de l'oedipe pour ces enfants placés. Acceptons-nous, par exemple, que les personnes impliquées dans ce jeu constructif de l'oedipe que traverse l'enfant ne soient pas ceux qu'on appelle également ses "parents biologiques" ? Nous pourrions même pousser la boutade un peu plus loin et nous demander avec qui Oedipe, celui de Sophocle, a-t-il "fait", comme on dit, son oedipe ?

Le travail avec ces enfants, avec ces familles, nous demande une distance par rapport à ce qui est attendu. C'est peut-être ce qu'on peut attendre de notre travail.